



*Direction Générale des Services*

## **Conseil municipal du 20 décembre 2021 DELIBERATION**

Rapporteur : M. LE MAIRE

Secrétaire de séance : Madame Marie-Lyse BISTUÉ

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33  
Nombre de présent-e-s : 26  
Nombre de votant-e-s : 32

### **Etaient présent-e-s :**

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,  
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET,  
Mme Brigitte ROSSI, M. Jean-Maurice CABANNES, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE,  
Adjoints,  
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, M. Jean CONTOU-CARRERE, M. Raymond VILLALBA,  
Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine  
SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ,  
M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Daniel LACRAMPE,  
Mme Nathalie PASTOR, Conseillers Municipaux.

### **Etaient représenté-e-s :**

- Mme Dominique QUÉHEILLE donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à M. Patrick MAILLET
- Mme Céline BODET donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY
- Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO
- M. Jean-Paul PORTESSÉNY donne pouvoir à M. André LABARTHE
- M. Clément SERVAT donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE

### **Était absent :**

- M. Jean-Luc MARLE

## **18 - ORGANIGRAMME DES SERVICES MUNICIPAUX AU 1<sup>ER</sup> DECEMBRE 2021**

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative à la fonction publique territoriale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.312-1-1 du Code des relations entre le public et l'administration,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 1<sup>er</sup> décembre 2021,

Considérant la nécessité d'adapter l'organigramme fonctionnel de la collectivité au regard de l'évolution des services et des organisations,

Dans un souci de rendre l'action municipale toujours plus efficiente et de consacrer toute l'énergie nécessaire au suivi des grands dossiers de la mandature, Monsieur le Maire informe votre assemblée des évolutions suivantes :

- Meilleure répartition de dossiers stratégiques et opérationnels avec la création d'une nouvelle direction de pôle « juridique et financière »,
- Création d'un service « population » regroupant les fonctions accueil, courrier, état-civil, élections et cimetières,
- Confortation de l'action de la police municipale renommée service « tranquillité publique » avec le recrutement d'un responsable de service ayant pour charge l'organisation matérielle et humaine du service ainsi que la gestion des dossiers liés à la sécurité et à la tranquillité,
- Mises à jour d'affectation d'agents et de responsabilités de service.

Vu l'organigramme de la collectivité ci-joint,

Où cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le présent rapport,

- **DIT** que le nouvel organigramme est mis en œuvre à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2021.

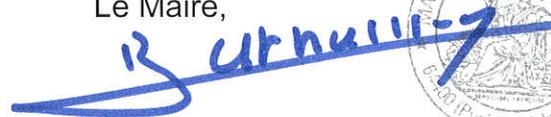
Ainsi délibéré à OLRON Ste-MARIE, ledit jour 20 décembre 2021.

Suivent les signatures.-

**AFFICHE LE 23/12/2021**


Le Maire,



**Bernard UTHURRY**

